

**SYNDICAT MIXTE BUCOPA
COMITE SYNDICAL DU 1er DECEMBRE 2020
COMPTE-RENDU**

Sont présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)

Catherine FRANGIONE, représentante de Balan
Andrée RACCURT, Maire de Bressolles
Philippe GUILLOT-VIGNOT, représentant de Dagneux
Clément BOYER, représentant de Niévroz
Philippe POIRSON, représentant de Pizay
Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

Joël AUBERON, représentant de Beynost
Jean-Pierre GAITET, Maire de Miribel
Jean-Yves GIRARD, Maire de Neyron
Valérie POMMAZ, Maire de Thil
Xavier DELOCHE, Maire de Tramoyes

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-montagne
Marc CHAVENT, Maire de Cerdon
Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux
Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain
Jean-Michel GIROUX, Maire de Poncin
Jean-Michel BOULMÉ, Maire de Serrières-sur-Ain
Daniel MARTIN-FERRER, représentant de Varambon

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey
Philippe DEYGOUT, représentant de l'Abergement-de-Varey
Christian de BOISSIEU, représentant d'Ambérieu-en-Bugey
Pascal BONETTI, représentant d'Ambronay
Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Maire de Bénonces
Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant
Allann D'ETTORRE, représentant de Bettant
Daniel MARTIN, Maire de Blyes
Serge MERLE, représentant de Briord

Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain
Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard
Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres
Roelof VERHAGE, représentant de Douvres
Valérie PERRACHON, représentante de Faramans
Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu
Emmanuel GINET, Maire de Lhuis
Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes
Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz
Pascal PAIN, Maire de Rignieux-le-Franc
Guy CAGNIN, représentant de Saint-Denis-en-Bugey
Jocelyne LABARRIERE, représentante de Saint-Eloi
Béatrice DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost
Nathalie FOUGERAY, représentante de Sault-Brénaz
Jean-Michel MASSON, représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans
Eliane NAMBOTIN, représentante de Saint-Maurice-de-Rémens
Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey
Marcel JACQUIN, Maire de Saint-Vulbas
Jérôme LEMAIRE, représentant de Sainte-Julie
Pascal VETTARD, représentant de Saillonnaz
Valérie BERNARD, représentante de Serrières-de-Briord
Morgan CORNEFERT, représentant de Souclin
Françoise VEYSSET-RABILLOU, Maire de Vaux-en-Bugey
Franck CHARBONNEL, représentant de Vaux-en-Bugey
Rita ERIGONI, représentante de Villieu-Loyes-Mollon

Sont excusés :

CCPA : Mesdames BOTTEX et BEAU-GUYAT – Messieurs CHEVÉ, VENET, LADREY, PELLETIER, BONIN, FREY, JANODY et FOSSE
3 CM : Monsieur DAUBIÉ
CCRAPC : Madame MOLLIÉ, Messieurs COQUILLE et AUNIER

La séance du syndicat mixte BUCOPA s'est déroulée pour des raisons sanitaires au centre international de rencontres de Saint-Vulbas, le 1er décembre 2020 à 18h00.

Alexandre NANCHI, président ouvre la séance. Il remercie l'ensemble des délégués présents et précise que le quorum est atteint avec 48 délégués présents. Il précise l'ordre du jour de la séance.

1- Décision modificative

Le premier point à l'ordre du jour concerne une décision modificative prise fin octobre 2020 qui est présentée pour information, à l'assemblée. Il s'agit de procéder à un virement de crédits d'un montant de 100 € provenant des dépenses imprévues (section de fonctionnement 022) au profit du compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion », au chapitre 67 « charges exceptionnelles ». En effet, suite à la réception d'une facture correspondant aux frais liés à la gestion du dossier d'une amende par la société de leasing de la voiture de service, il y a un dépassement de crédits sur le chapitre 67.

L'assemblée prend acte de la décision modificative au budget 2020 du syndicat mixte BUCOPA.

2- Indemnité du président

Le président indique qu'une erreur s'est glissée dans cette délibération et que le taux alloué pour son indemnité est 50 %. En effet, la somme allouée au chapitre 65 « dépenses de gestion courante » dans le tableau du DOB correspond à une indemnité annuelle calculée sur la base d'un taux de 50 % du montant mensuel brut de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit à budget constant par rapport au mandat précédent.

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.

3- Désignation des membres titulaire et suppléant à la CLE de la Basse Vallée de l'Ain

Le président propose de nommer un titulaire et un suppléant pour la CLE (Commission Locale de l'Eau), instance de concertation et de suivi de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et ce, afin de garantir la bonne représentation du syndicat mixte lors de la tenue des réunions de travail. Il propose donc de désigner en tant que membre titulaire, Monsieur Lionel MANOS, et en tant que membre suppléant, Madame Anne BOLLACHE pour représenter le syndicat mixte lors des réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain.

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.

4- Désignation des membres titulaire et suppléant à l'InterSCoT

Le président propose de nommer un titulaire et un suppléant pour l'InterSCoT, auquel le syndicat mixte BUCOPA est associé, afin de garantir la bonne représentation de celui-ci lors de la tenue des réunions de travail. Il propose donc de désigner en tant que membre titulaire, Monsieur Alexandre NANCHI et en tant que membre suppléant, Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT pour représenter le syndicat mixte lors des réunions de l'InterSCoT.

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.

5- Autorisation de signature du contrat d'assurance collective

Le président rappelle à l'assemblée que le centre de gestion de l'Ain (CDG01) a lancé une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2021. Cette consultation étant parvenue à son terme, les services du Centre de gestion ont retenu la proposition présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

L'assemblée après avoir pris connaissance de cette délibération, autorise le président à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP.

6- Débat d'Orientation Budgétaire 2021 et rapport des orientations budgétaires

Le président rappelle à l'assemblée que le comité syndical doit tenir un débat d'orientation budgétaire au minimum deux mois avant le vote du Budget primitif 2021.

Par conséquent, les orientations budgétaires 2021 sont présentées avec le rapport d'OB prévu dans le CGCT (rapport disponible sur le site internet du syndicat mixte BUCOPA).

Le président présente les perspectives financières qui concerneront les points suivants :

- *La poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère.*

Olivier PREMILLIEU donne des précisions sur le contenu du partenariat mis en place avec le CAUE depuis l'approbation du SCoT en 2017.

Il rappelle que cette démarche partenariale a pour objectifs la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le SCoT en matière de préservation et de prise en compte des enjeux architecturaux et paysagers dans les projets d'aménagements et d'urbanisme.

Initiée dans le précédent mandat par une démarche de sensibilisation des élus aux richesses paysagères et architecturales du territoire par l'organisation de « Rando SCoT », cette démarche se concrétise au travers de l'élaboration de cahiers de recommandations architecturales et paysagères qui ont vocation à être annexés aux règlements des documents d'urbanisme locaux.

Il s'agit dans cette nouvelle convention de partenariat de prolonger et de renforcer les actions menées ensemble en matière de conseil et d'accompagnement auprès des élus et techniciens, des maîtres d'ouvrage et des pétitionnaires de projets d'aménagements d'urbanisme et de construction.

Madame LABARRIERE, représentant la commune de Saint-Eloi demande ce que peut apporter en plus le CAUE, aux petites communes qui sont, certes aidées par la DDT, mais qui demeurent démunies face aux demandes particulières des pétitionnaires privés. Olivier PREMILLIEU indique que les actions menées par le syndicat mixte BUCOPA sont complémentaires et plus ciblées pour chaque commune.

Joël BRUNET rajoute que les actions menées dans le précédent mandat notamment lors des « Rando SCoT » ont permis aux élus du territoire de mieux appréhender les questions architecturales et paysagères et d'apporter des réponses concrètes aux élus sur ces sujets. Selon lui, la DDT fait plus de réglementaire général et moins d'accompagnement au cas par cas.

Olivier PREMILLIEU précise que la démarche initiée par le SCoT a vocation à être opérationnelle, réactive et au service des acteurs du territoire.

Philippe GUILLOT-VIGNOT indique que le CAUE a porté un regard autre sur le territoire, et est force de proposition. Gilbert BOUCHON rappelle qu'il est important de bien contacter le CAUE en amont pour obtenir des conseils.

Le président précise que le CAUE interviendra pour faire une présentation lors d'un prochain comité syndical. Par ailleurs, il est précisé que la convention qui lie le syndicat mixte BUCOPA avec le CAUE détermine un montant maximum de dépenses et que seules les prestations réalisées seront facturées.

- *L'accueil d'un étudiant stagiaire au syndicat mixte BUCOPA de novembre 2020 à juin 2021 qui réalisera une mission d'analyse des documents d'urbanisme devant être mis en compatibilité avec le SCoT.*
Il poursuivra le travail de définition et d'alimentation d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT.
Olivier PREMILLIEU précise que le travail réalisé par le stagiaire sera in fine de proposer une procédure et notamment une grille différenciée en fonction des communes. Ce travail sera partagé avec les services de l'Etat. Pendant la durée du stage, les élus auront donc la possibilité de le rencontrer. Enfin, à la fin de son stage, il viendra présenter devant le comité syndical les résultats de son travail.
- *L'organisation d'un séminaire de présentation et d'acculturation aux enjeux du SCoT et de sa mise en œuvre au travers des documents d'urbanisme locaux, pour un coût estimé à 3 500 € HT.*

- Le lancement d'une étude *sur les besoins d'évolution du document SCoT au regard des éventuels projets à inclure dans le SCoT*, pour la somme de 20 000 €.

En effet, le président expose à l'assemblée le projet du CPEN du Bugey d'implanter une nouvelle activité industrielle.

Il rappelle que le CPEN du BUGEY dispose des réacteurs les plus anciens dont l'exploitation est aujourd'hui prolongée grâce à l'opération « grand carénage » pour environ une dizaine d'années. Ce programme industriel est important puisque sur le site de Bugey, 2,1 milliards d'euros seront investis.

EDF doit présenter au gouvernement mi-2021 un programme de construction de trois paires de réacteurs EPR optimisés (« EPR2 ») sur trois sites existants. La décision de l'exécutif de lancer ou non un tel chantier ne sera pas prise avant le démarrage de l'EPR de Flamanville mi-2023, soit après la présidentielle de 2022.

Le CPEN du Bugey se porte candidat à l'échelle nationale pour accueillir les réacteurs de nouvelles générations dits EPR (réacteur à eau pressurisé). Il est précisé que cette candidature bénéficie du soutien des communes concernées (Loyettes et Saint-Vulbas), de la CCPA, du Conseil départemental de l'Ain et de La Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour cela, EDF souhaite que les différents sites fassent acte de candidature, et celles qui au regard d'un cahier des charges complet, présentent les meilleures garanties seront retenues.

Les élus du territoire sont aujourd'hui sollicités par les dirigeants de CPEN du Bugey pour évaluer les conditions d'extension de l'emprise du site actuel au regard des documents d'urbanisme opposables, et pour engager de manière concertée la procédure qui serait éventuellement nécessaire pour répondre à cet objectif.

A ce titre, le président précise que le SCoT BUCOPA a été approuvé récemment le 26 janvier 2017 et qu'une éventuelle procédure d'évolution de celui-ci nécessitera d'en analyser et d'en mesurer les conséquences, politiques, juridiques et techniques, et financières. Cette analyse nécessite un accompagnement par un cabinet spécialisé en urbanisme et dans les procédures juridiques.

A l'issue de cette étude, le syndicat mixte BUCOPA se positionnera et prendra les décisions qui lui sembleront les plus judicieuses dans l'intérêt du territoire.

Il est rappelé l'intérêt et la nécessité d'associer dès à présent les services de l'Etat pour que ceux-ci s'inscrivent dans ce processus partenarial et valident dans le cadre de leur compétence, les différentes étapes de ce processus.

Ce projet serait mis en œuvre à moyen terme puisque la construction du 1^{er} EPR débiterait en 2025 les autres EPR ne seraient pas construits en même temps, il y aurait 4 ans d'intervalle entre chaque paire.

Béatrice DALMAZ demande quels sont les autres sites pouvant être retenus pour ce projet. Les autres sites sont celui du Tricastin, un situé en Seine-Maritime (Penly) et un site dans les Hauts-de-France.

Xavier DELOCHE souhaite savoir ce que le SCoT a prévu au cas où le projet ne se ferait pas sur le territoire. Pour le moment, le président répond qu'il est prématuré d'envisager les autres options de reconversion du site.

Le président précise que le territoire est d'ores et déjà lancé dans l'ambition de développer le mix énergétique avec notamment l'implantation sur le territoire de la CC de la Plaine de l'Ain, de plusieurs unités de production photovoltaïques.

Madame LABARRIERE souhaite connaître le rôle du cabinet pour cette étude. Le président explique que cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage devra analyser et mesurer les conséquences, politiques, juridiques et techniques, et financières de manière approfondie sur notre document SCoT.

Celui-ci permettra au syndicat mixte BUCOPA de disposer d'éléments précis et circonstanciés, afin de prendre des décisions de manière éclairée pour l'avenir du territoire et en toute indépendance par rapport aux études faites par EDF ou par l'Etat.

Pour conclure, le président informe l'assemblée que le directeur d'EDF viendra en comité syndical pour présenter le projet définitif en 2021.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

7- Adoption du règlement intérieur

Le président indique qu'il était nécessaire de faire un toilettage du règlement intérieur afin d'intégrer les évolutions législatives et le changement des communautés de communes, suite à la fusion de 2017.

Madame LABARRIERE trouve que le délai de prévenance de 5 jours pour informer les membres, de la date du comité syndical est trop courte. Le président précise que ce délai est légal et qu'il ne peut être modifié. Il ajoute toutefois que les dates des comités syndicaux sont fixées à l'avance, après concertation avec les quatre communautés de communes, et communiquer aux membres titulaires et suppléants le plus tôt possible.

L'assemblée adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur.

8- Informations

Enfin, il est fait un rendu-compte du Bureau qui s'est tenu le 24 novembre dernier. Un avis favorable sous conditions a été rendu à la commune de Dagneux pour la modification n°2 de son PLU.

Un avis pour le Schéma Régional des Carrières a également été rendu. Cet avis étant important, il sera envoyé, pour information, aux membres titulaires et suppléants, avec le document relatant les propositions.

Xavier DELOCHE trouve important que les membres titulaires et/ou suppléants puissent se faire le relai dans les communes de ce qui est dit au syndicat mixte BUCOPA. Enfin, il évoque la publication d'un mémoire de recherche consacré à la préservation patrimoine naturel commun sur les terrains privés qu'il transmettra à Olivier PREMILLIEU pour information.

Avant de conclure la séance, le président précise que le prochain comité syndical se déroulera le 26 janvier 2021. La séance est levée à 19h50.